



Mairie de Viennay 79200 VIENNA Y

Bulletin d'adhésion/commande Année 2018

Secrétariat de l'Abeille du Poitou :
M. Michel Vergnault
37 rue St Mathias
79410 ST MAXIRE
TEL 05 49 35 97 60

A retourner au secrétariat (voir adresse ci-contre) rempli et accompagné de votre règlement, avant le 15 Février 2018.

IDENTIFICATION ET COORDONNEES DE L'ADHERENT, à jour et en MAJUSCULES

Nom :	Prénom :
<i>Indiquer votre titre de civilité : Mme, Mlle, M. ou autre</i>	
Adresse :	
N° d'Apiculteur :	N° tél fixe :
<i>Indispensable pour obtenir des médicaments</i>	
N° tél portable :	Email :
Nbre de ruches (conforme à votre déclaration) :	Ecrire votre email de façon très lisible . Si vous n'en avez pas, vous pouvez donner celui d'un parent ou ami.

ADHESION ET COMMANDE :

Important : L'apiculteur **adhérent** qui commande des médicaments anti-varroas s'engage à suivre les prescriptions du Plan Sanitaire d'Elevage, de l'ordonnance du vétérinaire et de la notice du laboratoire. Le règlement de la commande confirme cet engagement.

Désignation:	Nbre	Prix unitaire	Montant total
Cotisation d'adhésion 2018 (obligatoire pour bénéficier des tarifs avantageux)	1	15,00 € €
Ou cotisation de membre solidaire (montant libre ≥ 20€)	1 € €
Je m'abonne à la revue <u>Abeille et Fleurs</u> (1) et souscris éventuellement une assurance (2) :			
Abonnement Abeilles et Fleurs	25,00 € €
1 - Responsabilité Civile défense/recours <u>à partir de la 11^{ème} ruche</u> (10 premières gratuites)	0,08 € €
2 - R C déf/rec/incendie/catastrophe naturelle <u>à partir de la 1^{ère} ruche</u>	0,44 € €
3 - Multirisque <u>dès la 1^{ère} ruche</u>			
☞ formule 3A (voir renvoi 2) →	1,35 € €
Ou ☞ formule 3B pour avoir un meilleur remboursement (voir renvoi 2) →	2,20 € €
Eco emballage <u>dès la 1^{ère} ruche pour ceux qui commercialisent leur miel</u>	0,04 € €
Je m'abonne à la revue <u>Abeille de France</u> (1) et souscris éventuellement une assurance (2) :			
Abonnement Abeille de France	25,00 € €
1 - Responsabilité Civile défense/recours <u>à partir de la 11^{ème} ruche</u> (10 premières gratuites)	0,15 € €
2 - R C déf/rec/incendie/catastrophe naturelle <u>à partir de la 1^{ère} ruche</u>	0,76 € €
3 - Multirisque <u>à partir de 1^{ère} ruche</u>	1,40 € €
Eco emballage <u>dès la 1^{ère} ruche pour ceux qui commercialisent leur miel</u>	0,04 € €
Je m'abonne à la revue <u>Santé de l'abeille</u> :			
Abonnement Santé de l'abeille	20,00 € €
Je commande des médicaments (3) :			
Sachets de 10 lanières APIVAR	24,00 € €
Sachets de 2 plaquettes APILIFEVAR (bien lire le renvoi n°4 sur la page 2)	4,50 € €
Retrancher la subvention accordée sur les médicaments, soit 3,50 € (5)	----->		- €
Si envoi postal demandé, montant des frais (voir renvoi n° 6 page 2)	----->	 €
Total général à régler par chèque à l'ordre de l'Abeille du Poitou (7) :		 €

Date :

Signature :

Informations à lire attentivement :

(1) L'Abeille du Poitou est adhérente au syndicat apicole **UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANCAISE (UNAF)**. Aussi, nous vous invitons à choisir de préférence sa revue (**Abeilles et Fleurs**) et ses assurances.

(2) Il n'est pas possible de souscrire une assurance, ni de verser la taxe écoemballage, sans **s'abonner à une revue**.

Parmi les 3 options d'assurances proposées, il faut savoir que le niveau 3 assure les risques de niveaux 1 et 2 et que le niveau 2 assure les risques de niveau 1. Donc, ne pas souscrire aux niveaux 1, 2 et 3 pour les mêmes ruches.

La multirisque formule 3B souscrite avec la revue **Abeille et Fleurs** permet d'obtenir un remboursement par ruche majoré de 66 % environ.

Important : le nombre de ruches assurées doit correspondre au **nombre déclaré**

(3) Il est indispensable d'avoir versé sa cotisation de l'année et de communiquer son n° d'apiculteur pour pouvoir obtenir des médicaments.

Le retrait des médicaments devra avoir lieu au cours de l'année 2018 (Nb : tout produit **non encore retiré le 31/07/2019** deviendra la propriété du groupement. Il sera affecté au traitement des ruches du rucher école).

Les lanières sont à votre disposition au magasin apicole API-POM : zone de Bellevue, Bat Doré de Gâtine, 79130 SECONDIGNY, en principe à partir du mois d'août.

(4) Le produit THYMOVAR n'est plus commercialisé. Nous l'avons remplacé par APILIFEVAR qui est aussi à base de thymol plus diverses huiles essentielles. Il faut prévoir au moins 3 traitements, soit 1 par semaine pendant 3 semaines. Il faut 1,5 sachet par ruches pour effectuer 3 traitements.

Pour tout savoir sur APILIFEVAR : <http://www.destaing.com/fr/apiculture-lutte-contre-le-varroa-nutrition/lutte-contre-le-varroa/apilife-var/>

(5) 1 seule **subvention de 3,50 €** est accordée dans l'année, quelle que soit l'importance de la commande. Il n'est pas possible de bénéficier de la **subvention** si la commande est adressée au secrétariat **après le 15 février 2018**.

(6) Frais de conditionnement et d'envoi à régler si l'envoi postal des médicaments est retenu (pour un petit nombre de sachets) :

APIVAR		APILIFEVAR	
Nombre de sachets	Prix	Nombre de sachets	Prix
1 sachet	3 €	1 à 3 sachets	2 €
2 sachets	6 €	De 4 à 6 sachets	3,50 €
3 sachets	9 €	De 7 à 16 sachets	5,00 €
4 sachets	12 €		

Pour un nombre de sachets supérieur, nous consulter.

(7) Le groupement n'accepte pas d'acompte si le total général à régler est **inférieur à 1 000 €**. A partir de 1 000 €, il est possible de ne verser qu'un acompte au moins **égal à 50 % du total général à régler**.

Liste du matériel prêté par l'Abeille du Poitou

Désignation	A demander à :
<ul style="list-style-type: none">- Extracteur radiaire 9 cadres (avec bac de désoperculation et couteau)- Filtre pour seau de 40 kg- Cordon chauffant- Chaudière à cire- Turbovar (pour traiter varroa avec du tictac)- Peson électronique- Débroussailleuse portative	Magasin apicole API-POM, Zone de Bellevue, Bat Le Doré de Gâtine 79130 SECONDIGNY Tél : 05 49 95 67 40 Nota : une caution de 50 € est demandée (+ un loyer de 10 € / jour pour la débroussailleuse).

Pour vos fournitures apicoles, nous vous invitons bien sûr à faire confiance au magasin API-POM de SECONDIGNY



www.api-pom.jimdo.com

(Remise de 5 % accordée aux adhérents de l'Abeille du Poitou)